

# COMMUNE DE SAINT-BLAISE-LA-ROCHE

CONSEIL MUNICIPAL DU 25 MARS 2024

## PROCÈS-VERBAL

L'an deux mil vingt-quatre, le vingt-cinq du mois de mars, les membres du conseil municipal de la commune de Saint-Blaise-la-Roche, sous la présidence de Gérard DESAGA, Maire, se sont réunis à 20h00 à la mairie, sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire le 11 mars 2024.

Le maire a procédé à l'appel nominal.

Etaient présents : Chantal BOCH, Gérard DESAGA, Olivier DOMINIQUE, Fabrice ELLES, Christian KAUFFMANN, REMIREZ Coralie, Alexis ROCHEL.

Etaient absents excusés : Jean SCHRENCK qui a donné pouvoir à Gérard DESAGA, Christopher GILLON qui a donné pouvoir à Olivier DOMINIQUE, Marjorie KUNOWSKI qui a donné pouvoir à Chantal BOCH. Il a constaté que le quorum (6) était atteint.

Olivier DOMINIQUE a été désigné en qualité de secrétaire de séance.

Le Maire a donné lecture de l'ordre du jour :

1. Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUi) : Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD)
2. Divers

Le compte-rendu du conseil municipal du 1<sup>er</sup> février 2024 a été adopté à l'unanimité.

### **Point n°1 : Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUi) : Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD)**

Dans le cadre de l'élaboration du PLUi, Tom Spach, chargé de mission à la Communauté de communes, présente les orientations du PADD pour en débattre en conseil municipal.

Il présente également les prochaines étapes à venir pour la mise en œuvre de ce PLUi, à savoir notamment :

- la synthèse territoriale et la délibération du conseil communautaire de la communauté de communes de la vallée de la Bruche fin avril 2024,
- le débat sur la constructibilité des parcelles de la commune,
- l'application du PLUi fin 2027 avec un zonage et un règlement pour Saint Blaise la Roche avec possibilité en 2026 pour l'éventuelle nouvelle équipe municipale de remanier le projet.

Enfin, le Conseil Municipal prend acte des cinq axes du PADD intitulés :

- Une vallée respectueuse de son socle naturel, paysager et patrimonial,
- Une vallée sobre dans l'usage des ressources et résiliente face aux effets du changement climatique,
- Une vallée au cadre de vie attractif favorable au maintien et à l'accueil de ses habitants,
- Une vallée permettant de vivre et travailler dans la proximité,
- Une vallée connectée à ses gares, lieux de vie et de liens.

Après en avoir débattu, le Conseil Municipal prend acte de ce document et se félicite de ce projet qui permettra de mieux répondre aux demandes des habitants notamment sur le zonage et la constructibilité de leurs parcelles cadastrales. Coralie Remirez rappelle la nécessité de l'Etat de flécher les aides pour l'aménagement du territoire en faveur d'une petite commune comme Saint Blaise la Roche. Le Conseil Municipal remercie Tom Spach pour cette présentation.

### **Point n°2 : Divers**

#### ***Travaux berge foyer rural***

Des travaux de renforcement par la mise en place d'enrochement au niveau de la berge située à proximité du foyer rural sont prévus par l'entreprise Weilbacher pour un montant de 960 € H.T. Le Maire rappelle que les pierres utilisées pour l'enrochement proviennent du recyclage d'un autre site de la commune.

#### ***Ecole***

Le Maire donne connaissance aux membres du Conseil Municipal des dernières informations importantes relatives à l'école, à savoir :

- le maintien d'une classe au sein du RPI La Climontaine. En effet, face à l'annonce d'une fermeture de classe au sein du RPI par les services académiques, les maires se sont mobilisés afin de pouvoir annuler cette décision. Par un courrier du 6 mars 2024, le directeur académique des services de l'éducation nationale a confirmé son accord pour ne pas retirer de poste au sein du RPI,
- le renouvellement de la demande de dérogation pour l'organisation scolaire selon la semaine de quatre jours. Ce renouvellement intervient tous les 3 ans.

#### ***Travaux de peinture pylônes électriques***

Des travaux de mise en peinture de pylônes de lignes électriques à haute tension seront réalisés par l'entreprise RTE durant la période du 01/03/2024 au 30/09/2024.

#### ***Plantation arbres***

Le Maire informe que des arbres ont été plantés au niveau du quai de bois par la Collectivité Européenne d'Alsace (CEA) en compensation des coupes qui ont eu lieu sur la route du Hantz. En parallèle, comme convenu, des arbres ont également été plantés par la CEA aux abords de la piste cyclable située au lieu-dit « Derrière la ville ».

#### ***Remplacement médecin généraliste***

Christian Kauffmann s'interroge sur le remplacement du médecin généraliste résidant sur la commune. A ce jour, le Docteur Knittel n'aurait pas trouvé un successeur malgré ses annonces. Le Conseil Municipal charge le Maire de réaliser toutes les démarches nécessaires pour aider le Docteur Knittel à retrouver un repreneur afin de pérenniser l'accès aux soins des habitants.

#### ***Enquête mobilité***

Une enquête mobilité auprès des ménages alsaciens a lieu jusqu'au 20 avril 2024 pilotée par l'Agence d'urbanisme de Strasbourg (ADEUS). Cette enquête a pour objectif de recueillir des renseignements sur la mobilité quotidienne, l'utilisation de différents moyens de déplacement en rapport avec les modes de vie des habitants du territoire. La société ALYCE a été mandatée pour interroger les ménages.

#### ***Manifestations***

Le Maire donne connaissance des manifestations ayant fait l'objet d'une demande d'affichage en mairie :

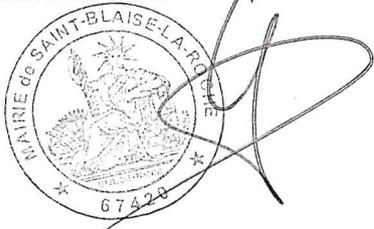
- Ouverture du centre aéré pour les enfants et adolescents de 6 à 16 ans à la MJC de Barembach du 22 au 26/04/2024 et du 29/04 au 03/05/2024,
- Fête du village de Barembach les 4-5/05/2024.

#### ***Remerciements***

Messieurs Eyder-Guiot Pierre et Bruno, gérants du « Pôle Bien-être et Santé » situé 21 Devant Saint-Blaise à Colroy-la-Roche remercie la commune pour la réalisation du passage piéton à proximité dudit bâtiment favorisant ainsi la sécurité des patients.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance a été levée à 21h30.

Le Maire,  
Gérard DESAGA



Le secrétaire de séance,  
Olivier DOMINIQUE

Approuvé en séance du conseil municipal du 05 septembre 2024  
Publié sur le site internet de la commune le 07 octobre 2024